



COMMUNIQUE DE PRESSE

Réforme des Zones Défavorisées Simples (ZDS)

Réclamée de longue date par la Commission Européenne, la réforme des zones défavorisées a été mise en œuvre et serait en passe d'être finalisée par le gouvernement français.

Pour les Hautes-Pyrénées, ce sont 30 communes de l'Astarac, des coteaux nord et du Vic Bilh qui seraient exclues du nouveau zonage, avec pour conséquence la perte de l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels pour près d'une centaine d'éleveurs.

Pour ces éleveurs, confrontés depuis plusieurs années à une baisse des cours du lait, de la viande et des céréales, et aux crises sanitaires sur les volailles (grippe aviaire), c'est la double peine qui risque de s'appliquer, avec de lourdes conséquences sur la pérennité des exploitations.

Dans plusieurs départements français, des communes ont été réintégrées au titre de la continuité territoriale. Plusieurs communes des Hautes-Pyrénées remplissent les critères requis pour faire partie de ce classement et ont pourtant été laissées de côté.

Le Département des Hautes-Pyrénées et la Chambre d'agriculture demandent que les communes exclues soient réintégrées au titre de la continuité territoriale, et exigent que toute la lumière soit faite sur les raisons qui conduisent l'Etat à exclure des zones défavorisées ces 30 communes, et demandent que le Ministère de l'Agriculture vienne confronter avec la réalité du terrain ses critères opaques et visiblement périmés puisqu'ils ne correspondent en rien avec les constats des handicaps naturels et des difficultés économiques que nous connaissons.

Le Président du Conseil Départemental des H.P. Le Président de la Chambre d'Agriculture des H.P.

Michel PELIEU

Jean-Louis CAZAUBON